



PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 AOÛT 2026

Le vingt-cinq août deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12

Date de convocation : 21 août 2026

Date d'affichage : 21 août 2026

Étaient présents : AUER Dominique (arrivé à 19h45), BAILLY Chantal, BONNAIRE Nicolas, DELAUNE Hervé, DELHOMEZ Laure, DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, THIOULOUSE Paul, THOMAS Sylvie.

Étaient excusés et ont donné pouvoir : ALLAIRE Jean-Paul qui donne pouvoir à DELAUNE Hervé. BRETON Marianne qui donne pouvoir à GUIGNARD Cécile.

Était excusée : DANIEL Emilie.

Cécile GUIGNARD a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 juillet 2026

2. Intercommunalité

Point d'information sur l'actualité intercommunale

Rapport d'activités 2025 – Dinan Agglomération

Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de gestion des déchets pour 2025 – Dinan Agglomération

Commissions thématiques Dinan Agglomération : candidatures

3. Urbanisme

Lotissement Le Champ Pauvas - Autorisation du Maire à vendre les parcelles

4. Ressources Humaines

Lignes Directrices de Gestion

5. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 juillet 2026

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 15 juillet 2026, tel qu'il leur a été transmis.

2. Intercommunalité

Point d'information sur l'actualité intercommunale

Dotation de solidarité communautaire 2026

Le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) attribuée à la commune de Saint-Juvat au titre de l'année 2026 s'élève à 8 661 €, soit 12 € par habitant.

Rapport d'activités 2025 – Dinan Agglomération

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le **rapport d'activités 2025 de Dinan Agglomération**, qui retrace les principales actions et réalisations de l'intercommunalité au cours de l'année.

Les principaux éléments présentés sont les suivants :

Finances

- 61 millions d'euros de dépenses de fonctionnement ;
- 13 millions d'euros consacrés à l'investissement.

Ressources humaines

- 583 agents ;
- une moyenne d'âge de 45 ans.

Habitat

- 670 000 € d'aides attribuées sur les fonds propres de Dinan Agglomération ;
- la Prime'Rénov est suspendue.

Déchets

- 80 000 tonnes de déchets traitées.

Transition écologique

- 1 300 nids de frelons détruits ;
- 150 pièges distribués.

Ressources en eau

- 1 000 000 m³ d'eau vendus aux usagers ;

- 560 000 m³ d'eau achetés afin de sécuriser l'approvisionnement.

Culture

- 20 000 inscrits au réseau des bibliothèques ;
- 38 spectacles proposés.

Éléments concernant Saint-Juvat

Le rapport présente également plusieurs données concernant la commune de Saint-Juvat :

- **Voirie** : 2 600 mètres linéaires de travaux réalisés pour un montant de 79 000 € ;
- **Urbanisme** : 7 dossiers instruits par Dinan Agglomération ;
- **Déchets** : 23 composteurs distribués et 1 600 passages en déchèterie ;
- **Bocage** : 93 km de haies recensés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2025 de Dinan Agglomération, joint à la présente délibération.

Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de gestion des déchets pour 2025 – Dinan Agglomération

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de gestion des déchets pour l'année 2025**, établi par Dinan Agglomération.

Le rapport fait état des principaux indicateurs du service :

Organisation du service

- 92 circuits de collecte des ordures ménagères ;
- 20 circuits de collecte sélective ;
- 6 tournées dédiées aux professionnels ;
- près de 1 000 colonnes d'apport volontaire ;
- 8 déchèteries réparties sur le territoire.

Volumes collectés

- 78 000 tonnes de déchets collectées en 2025, soit une baisse de 3 % par rapport à 2024 ;
- 50 000 tonnes collectées auprès des ménages ;
- une production moyenne de 800 kg de déchets par habitant et par an.

Dépenses du service

- traitement des déchets : 46 % des dépenses ;

- collecte : 38 % ;
- charges transversales : 12 % ;
- coût total du service : 14 millions d'euros.

Recettes du service

- soutiens des éco-organismes : 69 % des recettes ;
- vente des matériaux valorisés : 25 % ;
- recettes totales : 3 millions d'euros.

Financement du service

- 92 % du financement assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de ladite présentation ;
- **PRÉCISE** que le rapport est mis à la disposition du public par voie d'affichage aux lieux habituels de Dinan Agglomération ainsi que sur son site internet.

Commissions thématiques Dinan Agglomération : candidatures

Le Conseil a été informé lors de la réunion du 15 juillet 2026 que 11 commissions thématiques à Dinan Agglomération seront ouvertes aux élus des communes. 5 élus par commune pourront intervenir dans 5 commissions.

Les candidatures sont les suivantes :

Maxime LE GRAND

- 2. Développement économique, Formation, Emploi et Agriculture
- 1. Finances et Administration générale
- 4. Relations aux communes, Ruralité et Cohésion

Sylvie THOMAS

- 3. Aménagement, Urbanisme et Logement
- 7. Cohésion sociale, Petite enfance et Santé
- 11. Sport et Jeunesse

Nicolas BONNAIRE

- 5. Mobilités et Voirie
- 9. Environnement, Transitions et GEMAPI
- 3. Aménagement, Urbanisme et Logement

Cécile GUIGNARD

- 10. Culture, Citoyenneté et Conseil de Développement
- 9. Environnement, Transitions et GEMAPI
- 3. Aménagement, Urbanisme et Logement

Paul THIOULOUSE

- 6. Déchets et Économie circulaire
- 2. Développement économique, Formation, Emploi et Agriculture
- 8. Eau potable et Assainissement

3. Urbanisme

Lotissement Le Champ Pauvas - Autorisation du Maire à vendre les parcelles

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est propriétaire de trois parcelles de terrain destinées à être vendues dans le lotissement Le Champ Pauvas.

Afin d'assurer la préparation et la réalisation de ces ventes, il est proposé de confier à Maître Pansart, notaire, l'organisation des opérations de vente, la préparation des promesses de vente et des actes authentiques, ainsi que l'accomplissement des formalités nécessaires à leur réalisation.

Les parcelles et les conditions financières des ventes sont les suivantes :

Lot	Surface (en m ²)	Prix HT	Prix TTC
1	400	18 000 €	21 129.76 €
2	400	18 000 €	21 129.76 €
3	535	24 075 €	28 261.05 €

Les ventes seront réalisées aux prix indiqués ci-dessus, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives éventuellement prévues dans les promesses de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la vente des parcelles mentionnées dans le tableau ci-dessus, aux conditions financières indiquées ;
- **DÉSIGNE** Maître Pansart, notaire, afin d'organiser les opérations de vente, de préparer les promesses de vente et les actes authentiques, et d'accomplir les formalités nécessaires à leur réalisation ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les promesses de vente et les actes authentiques de vente correspondants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces ventes, notamment les éventuels avenants, documents administratifs et pièces annexes ;

Lotissement Le Champ Pauvas - Autorisation du Maire à vendre les parcelles

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est propriétaire de trois parcelles de terrain destinées à être vendues dans le lotissement Les Brousses Vignettes.

Afin d'assurer la préparation et la réalisation de ces ventes, il est proposé de confier à Maître Pansart, notaire, l'organisation des opérations de vente, la préparation des promesses de vente

et des actes authentiques, ainsi que l'accomplissement des formalités nécessaires à leur réalisation.

Les parcelles et les conditions financières des ventes sont les suivantes :

Lot	Surface (en m ²)	Prix HT	Prix TTC
1	617	30 233 €	35 931.41 €
2	737	36 113 €	42 919.69 €

Les ventes seront réalisées aux prix indiqués ci-dessus, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives éventuellement prévues dans les promesses de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la vente des parcelles mentionnées dans le tableau ci-dessus, aux conditions financières indiquées ;
- **DÉSIGNE** Maître Pansart, notaire, afin d'organiser les opérations de vente, de préparer les promesses de vente et les actes authentiques, et d'accomplir les formalités nécessaires à leur réalisation ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les promesses de vente et les actes authentiques de vente correspondants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces ventes, notamment les éventuels avenants, documents administratifs et pièces annexes ;

4. Ressources Humaines

Lignes Directrices de Gestion

Maxime LE GRAND, 1^{er} adjoint, a présenté au Conseil le document des Lignes Directrices de Gestion qui doit être réactualisé pour la commune. Une réunion avec les agents est prévue le 7 septembre afin d'échanger sur le sujet.

5. Questions diverses

Concert Saint-Juvat Patrimoine – 5 août

Le concert organisé par l'association Saint-Juvat Patrimoine à l'Eglise a réuni plus de 100 personnes. Les fonds collectés lors de l'événement seront utilisés pour le patrimoine communal et notamment pour la restauration de la bannière de l'Eglise.

Maire



Secrétaire de séance

